



Les «éco-délégués» enfin généralisés dans les collèges et lycées ?



Tous les jours, retrouvez le fil vert, le rendez-vous environnement de Libération. Aujourd'hui, on met en avant une initiative.

«En tant qu'«éco-délégué», on peut faire de petites choses à notre échelle même si on sait que ça ne changera pas le monde. On se sent moins inutile», souligne Anna Bouton, en terminale S au lycée de l'Albanais à Rumilly (Haute-Savoie) et éco-délégué depuis deux ans. Dès cette rentrée, 250 000 élèves devraient endosser ce rôle, soit un éco-délégué élu dans chaque classe au collège et au lycée. C'est une des huit mesures annoncées par le ministère de l'Éducation nationale pour devenir un «acteur privilégié de

la transition écologique». Une réponse aux récentes grèves scolaires pour le climat.

Si le ministre a promis un éco-délégué par classe, la circulaire publiée au Bulletin officiel fin août affiche des ambitions moindres. «A minima», chaque établissement devra désigner un «binôme paritaire d'éco-délégués». Ces derniers seront élus parmi les volontaires des instances lycéennes et collégiennes (comme le conseil de vie lycéenne-collégienne). On tombe alors à 20 000 éco-délégués. Ensuite, libre aux établissements de faire plus. Ils sont simplement «incités à organiser une élection dans chaque classe». Les missions de l'éco-délégué ? «Promouvoir les comportements respectueux de l'environnement dans sa classe» (extinction des lumières, tri des déchets etc.) et «proposer toute initiative de nature à contribuer à la protection de l'environnement dans son établissement».

Un vieux concept

Rien de vraiment nouveau. Le concept d'éco-délégués aurait été défini en 2003 par le lycée agricole de Vendôme, selon François Xavier Jacquin, inspecteur pédagogique. Un mouvement accéléré par une circulaire en 2015 (année de la COP21) invitant les établissements à s'engager dans l'éducation au développement durable, alors celle de l'environnement avait été introduite dans le code de l'éducation en 2013. Il y a quatre ans, il était déjà question de désigner un

éco-délégué par classe ou au moins un par niveau scolaire. Une mesure partiellement mise en œuvre.

Le directeur adjoint de l'association Teragir Romain Bouillon, qui accompagne les établissements dans leurs démarches d'éducation au développement durable en partenariat avec le ministère, note : « Cette généralisation est une très bonne impulsion. Le rôle des éco-délégués peut prendre beaucoup de formes. Des établissements peuvent les élire pour mettre en place des actions ou dans un cadre de débats. Cette notion est souple. »

Au lycée de l'Albanais, plusieurs projets intéressants ont été entrepris par les éco-délégués : création d'une mare dans la cour, hôtel à insectes, abris pour oiseaux ou encore potager participatif. Diane Granoux, professeure d'histoire-géo au lycée Eugène-Hénaff de Bagnolest en région parisienne, est référente développement durable. Membre du collectif Enseignants pour la planète, elle encadrerait dix éco-délégués l'an dernier. Référendum sur la viande à la cantine, atelier sur la pollution du numérique ou encore mutualisation de fournitures scolaires pour lutter contre la surconsommation sont quelques-unes des actions engagées. « Avoir un éco-délégué par classe est une excellente idée. Mais quels sont les moyens mis en place ? Aucune formation n'est prévue pour eux, proclamer qu'un élève est éco-délégué ne sert à rien. Le gamin va se sentir responsable du tri des déchets dans sa classe, ça va être frustrant donc personne ne va vouloir le faire. Il faut qu'ils se sentent pris en charge, formés, valorisés. » Lors de sa prérentrée, cette nouvelle élection n'a d'ailleurs pas été abordée.

Une mesure utile

Tout le monde s'accorde à dire que la mesure est utile. Plus la sensibilisation aux enjeux environnementaux se fait jeune, mieux c'est. « Les élèves sont très demandeurs de formations et d'actions là-dessus. Ce qui m'agace un peu est que tout ça repose complètement sur la bonne volonté des gens », lance Diane Granoux qui ne touche qu'une centaine d'euros par mois pour son engagement. La formation des encadrants est aussi essentielle pour elle. « C'est un sujet très anxieux, il ne faut pas y aller sans savoir exactement de quoi on parle, sans avoir réfléchi précisément aux mots qu'on emploie. Moi je suis totalement autoformée. »

Chaque établissement devra définir certaines modalités. Est-ce que les éco-délégués se réuniront en dehors des cours ? Comment s'organisera la transmission aux autres élèves ? Anna Bouton reconnaît : « On a eu du mal à communiquer avec les autres élèves qui nous voyaient comme un groupe fermé. On compte améliorer ça et lancer des campagnes de sensibilisation. » Même constat à Bagnolest où l'enseignante compte sur la formation informelle. Toutes deux regrettent aussi ce nouveau système d'élection trop restrictif. Point important pour l'enseignante, les éco-délégués ne doivent pas servir d'alibi. Ils doivent s'inscrire dans une démarche globale de l'établissement autour d'enjeux environnementaux pour ne « pas faire peser trop de poids sur leurs épaules ». Marlène Thomas